



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 19 mars 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice au sujet d'un mandat d'arrêt européen.

Suivant des informations relayées par RTL la semaine dernière, le bureau du Procureur général / Département de l'exécution des peines, à Luxembourg aurait délivré un mandat d'arrêt européen contre une personne condamnée au Luxembourg à une peine d'emprisonnement de 22 ans.

Toujours selon RTL, le condamné serait fugitif depuis quelques semaines. RTL poursuit : „D'Brigange waren nom Iwwerfall a Richtung Belsch entkomm, do festgeholl an u Lëtzebuerg ausgeliwwert ginn.“

C'est ainsi que nous aimerions poser les questions suivantes au gouvernement :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer que le condamné ait été extradé vers le Luxembourg après avoir été arrêté en Belgique ?
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il nous expliquer si la personne concernée a été mis en détention préventive au Luxembourg ?
 - Dans l'affirmative, comment se fait-il que le condamné se retrouve actuellement « en liberté » ? Le condamné s'est-il évadé d'un centre pénitentiaire ?
 - Dans la négative, pourquoi l'extradition a échoué ?

- Monsieur le Ministre peut-il nous expliquer pour quelles raisons le Bureau du Procureur général a seulement maintenant délivré un mandat d'arrêt européen contre un criminel extrêmement dangereux ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.



Laurent Mosar
Député



Gilles Roth
Député



Luxembourg, le 13 AVR. 2018

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
13 AVR. 2018

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

LUXEMBOURG

Concerne : *Question parlementaire n°3706 du 19 mars 2018 de Messieurs les
Députés Laurent MOSAR et Gilles ROTH*

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de trouver en annexe la réponse de mon département à la question
parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Félix BRAZ
Ministre de la Justice

Annexe

Réponse de Monsieur le Ministre de la Justice à la question parlementaire n°3706 du

19 mars 2018 des honorables députés Laurent MOSAR et Gilles ROTH

Il importe de rappeler les faits :

1. La personne en question a été extradée de Belgique sur base d'un mandat d'arrêt européen délivré par le juge d'instruction le 5 février 2014.
2. Un mandat de dépôt a été décerné contre lui le 9 avril 2014.
3. Il a retrouvé la liberté sur base d'un arrêt rendu par la Chambre du conseil de la Cour d'Appel en date du 11 novembre 2014 ordonnant la mise en liberté provisoire à charge pour lui de répondre aux convocations de toutes autorités policières et du juge d'instruction, de se présenter à toutes les convocations et tous les actes de procédure et de se présenter une fois par mois au commissariat de proximité de Luxembourg-Gare et pour la première fois le 1^{er} décembre 2014. Il a respecté ces conditions jusqu'en janvier 2018.
4. La déléguée du Procureur général d'Etat a délivré un mandat d'arrêt européen contre lui le 26 janvier 2018, soit le lendemain du prononcé de l'arrêt de rejet du pourvoi en cassation.